

ARRÊTÉ MUNICIPAL
N° 2025-002**OBJET : ARRETE INDIVIDUEL D'ALIGNEMENT**

Vu la demande de M Thomas BONNEL, Géomètre Expert Cabinet AXIOME à CARCASSONNE, en date du 25 novembre 2024, sollicitant pour le compte de l'indivision HERNANDEZ - ALARY, l'alignement de la parcelle cadastrée section BB N° 232, sise à VILLEMUSTAUSOU au droit de la voie communale dénommée « Avenue des Cévennes »,

Vu le Code Général des Collectivités Locales articles L 2122-21 portant règlement des attributions du Maire,

Vu la Loi modifiée n°82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code de la Voirie Routière articles L 112-1 à L 112-7, L 115-1 à L 115-8 et L 141-2 à L 141-7, R 112-1 à R 112-3, R 115-1 à R 116-2 et R141-1 à R 141-10,

Vu le Code Général des Collectivités Locales articles L 2212-1 à 2213-6 portant règlement sur la conservation et la surveillance des Voies Communales,

Vu le plan de délimitation de la propriété des personnes publiques dressé par le Cabinet AXIOME,

ARRETE**Article 1 : Alignement du Domaine Public Communal**

L'alignement de la parcelle cadastrée section BB N° 232, au droit de la voie communale dénommée « Avenue des Cévennes », est défini et matérialisé sur le plan de bornage ci-annexé (réf dossier : N°24.461.F), par un trait en pointillé vert « limite avec le dom. public » suivant les points 1 à 6.

Article 2 : Autorisation de construire

Le présent arrêté ne dispense pas les bénéficiaires d'obtenir l'autorisation d'édifier une clôture ou de permis de construire prévu par le Code de l'Urbanisme.

Article 3 : Responsabilité

Le présent arrêté n'est donné que sous réserve du droit des tiers et des règlements en vigueur.

Article 4 : Recours

Cette notification fera courir le délai de recours de deux mois pendant lequel cette personne pourra saisir le Tribunal Administratif de MONTPELLIER afin d'engager un recours contentieux.

Ampliation du présent arrêté adressée à :

- ↳ M. le Préfet de l'Aude,
- ↳ L'intéressé.

Fait à VILLEMUSTAUSOU, le 8 janvier 2025



Le Maire

Bruno GIACOMEL